



## Club d' Etude et de Protection des Animaux et de la Nature

### **Vous êtes professionnels et souhaitez soutenir notre association ?**

Le CEPAN est une association, loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 2014. Son statut vous permet de soutenir ses missions : la **protection** animale, la **sensibilisation** et l'éducation du public, l'**action sociale** par son chantier d'insertion.

Transformez une remise commerciale par un don :

**Sont fiscalement déductibles tous les dons à hauteur de 60 % pour les sociétés et organismes professionnels. Par exemple, un don de 1 000 € ne coûtera que 400 € après réduction fiscale.**

#### **Extrait de l'article 238 bis du code général des impôts :**

1. Ouvrent droit à une réduction d'impôt les versements effectués par les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés au profit :

b) De fondations ou **associations reconnues d'utilité publique** ou des musées de France..., ainsi que d'associations culturelles ou de bienfaisance et des établissements publics des cultes reconnus d'Alsace-Moselle. La condition relative à la reconnaissance d'utilité publique est réputée remplie par les associations régies par la loi.... Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions de cette reconnaissance et les modalités de procédure permettant de l'accorder ;

Lorsque les versements mentionnés au premier alinéa du présent 1 sont effectués sous forme de dons en nature, leur valorisation est effectuée au coût de revient du bien donné ou de la prestation de service donnée.

2. Pour l'ensemble des versements effectués au titre du présent article, **la fraction inférieure ou égale à 2 millions d'euros ouvre droit à une réduction d'impôt au taux de 60 %** et la fraction supérieure à ce montant ouvre droit à une réduction d'impôt au taux de 40 %....

#### **Comment formaliser le don ?**

Dans le cadre d'un achat par l'association auprès de votre société, une partie de la somme est valorisée en don.

Lors de l'enregistrement de la facture, le don fera l'objet d'un CERFA qui vous sera transmis.

Ce dernier sera mentionné et joint à la déclaration de l'impôt sur les sociétés pour bénéficier de la réduction d'impôts.

Vous remerciant pour votre soutien !

Jean-Marie MULON  
Directeur du Refuge de l'Arche et  
du Centre de Sauvegarde « Valentine et Jacques Perrin »

13 quater rue Félix Marchand – Saint-Fort – 53200 Château-Gontier sur Mayenne

Tél. : 02 43 07 24 38 – e-mail : jean-marie.mulon@refuge-arche.org

www.refuge-arche.org

L' Association Le CEPAN (Club d' Etude et de Protection des Animaux et de la Nature) est reconnue d' utilité publique depuis le 14 novembre 2014

N° SIRET : 378 982 268 00013 – Code APE : 9499Z

## Exemple de facture valorisant le don :

FRANCE

### Association REFUGE DE L'ARCHE

13 quater Rue Félix Marchand  
53200 Château-Gontier sur Mayenne

Tél. :  
Email :  
Site web :

### FACTURE

N° :  
Date :  
N° client :  
N° TVA :

Libellé	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
A0000071 -Réalisation d'un Partie DON au refuge de l'Arche : 1000 € HT	1,00	2 000,00 €	2 000,00 €	20,00%
<b>Engagement ETHERNIS = Déduction du don de 1000 € HT sur la prestation de base de 3000 € HT, effectuée à l'association Refuge de l'arche =&gt; soit un total de 2000 € HT de la prestation.</b>				

Détail de la TVA			
Code	Base HT	Taux	Montant
Normale	2 000,00 €	20,00%	400,00 €

Total HT	2 000,00 €
TVA	400,00 €
<b>Total TTC</b>	<b>2 400,00 €</b>

Règlement	Virement
Echéance(s)	2 400,00 € au 17/08/2022

Exemple de la page 2 du CERFA envoyé :

Donateur	
Nom : qsf mlkjf	Prénoms : qmslkdfm
Adresse : qmslkdfmkskdg	
Code postal 53xxx	Commune ssssfmlsjfd

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

euros

Somme en toutes lettres : deux mille euros

Date du versement ou du don : xx / xx / 202x

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) :  200 du CGI  238 bis du CGI  885-0 V bis A du CGI

Forme du don :

Acte authentique  Acte sous seing privé  Déclaration de don manuel  Autres

Nature du don :

Numéraire  Titres de sociétés cotés  Autres (4)

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

Remise d'espèces  Chèque  Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.

L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement

Date et signature

<input type="text" value="xx / xx / 202x"/>
---